



## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **PRÉAMBULE**

Les présentes conditions de ventes, ci-après aussi dénommées « les CGV », sont conclues

**D'une part,**

l'EPIC (Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial)

Office de Tourisme de Salon-de-Provence.

Siège social : 249 Place Morgan

Tél : + 33 (0) 4 90 56 27 60

Site web : [www.visitsalondeprovence.com](http://www.visitsalondeprovence.com)

Siret : 411 265 085 00026

Code APE : 7911Z

TVA Intracommunautaire : FR81411265085

Ci-après dénommé « l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence » et/ou « le vendeur »

Et d'autre part,

Par toute personne physique ou morale, ci-après, dénommé « l'acheteur » et/ ou « le client »

Souhaitant effectuer un achat ou réserver une prestation auprès de l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence,

Il est préalablement précisé que les présentes conditions régissent les ventes par l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence de l'ensemble des produits et prestations de sa boutique.

### **1 – DISPOSITIONS GENERALES DE VENTE**

#### **– Objet**

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente des produits et prestations de service liés à l'accueil touristique proposés par l'Office de tourisme de Salon-de-Provence sur son site marchand.

Les CGV ne s'appliquent pas à la vente des produits et prestations proposés par la boutique de l'Office de tourisme de Salon-de-Provence.

#### **– Domaine d'applications des CGV**

Les présentes CGV régissent exclusivement les contrats de vente des prestations de l'Office de tourisme de Salon-de-Provence au client, qu'il soit consommateur ou professionnel.

Elles constituent avec le bon de commande et le descriptif des produits, les documents contractuels opposables aux parties à l'exclusion de tous les autres documents, catalogues ou photographies des produits qui n'ont qu'une valeur indicative.

Les CGV sont applicables à tout client, de tous pays, souhaitant bénéficier des activités touristiques mises en place par l'Office de tourisme de Salon-de-Provence.

Les CGV ainsi que l'ensemble des informations contractuelles mentionnées sur le site sont rédigées en langue française. Les versions en langue étrangère figurant sur le site sont purement informatives. Seule la version en langue française des CGV fait foi.

#### – Disponibilité et opposabilité des CGV

Les CGV sont consultables sur le site [www.visitsalondeprovence.com](http://www.visitsalondeprovence.com)

L'annulation ou l'inapplicabilité d'une des clauses des CGV n'entraîne pas l'annulation des autres clauses, lesquelles restent pleinement valides et applicables.

Toute dérogation aux présentes conditions générales n'aura de valeur que si elle est au préalable expressément acceptée par l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence.

Toute commande émanant du client, implique son adhésion entière et sans réserve aux présentes CGV à l'exclusion de tout autre document.

#### – Modification des CGV

L'Office de Tourisme de Salon-de-Provence se réserve le droit d'adapter à tout moment les présentes conditions générales de vente sans notification expresse. Dans ce cas, les CGV applicables seront celles en vigueur à la date du paiement de la commande.

Cette édition remplace et annule les versions antérieures.

## **2 – PRODUITS ET PRESTATIONS**

#### – Les produits

Les produits offerts à la vente sont ceux présentés dans la boutique l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence in situ

Chaque produit est accompagné d'un descriptif. Les photographies illustrant les produits ne constituent pas un document contractuel.

#### – Les prestations

Les prestations offertes à la vente sont celles affichées sur le site l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence dans la rubrique ou celles affichées ou flyers d'offres de prestations mis à disposition à l'accueil de l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence.

<https://reservation.visitsalondeprovence.com/>

### **3 – LES PRIX**

- L'Office de Tourisme de Salon-de-Provence se réserve le droit de modifier à tout moment le prix de ses prestations, en accord avec le prestataire. Les prix tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement de taux de TVA entre la commande et la facturation sera automatiquement répercuté sur le prix par l'Office de Tourisme

- Pour les réservations effectuées à l'accueil de l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence, le prix correspond aux prestations stipulées et telles que celles-ci y sont décrites sur les documents fournis à l'accueil.

Le règlement des prestations achetées à l'accueil s'effectue soit en espèces, soit par carte bancaire.

### **4 –FORMATION DU CONTRAT**

- Il est rappelé que toute commande de l'une ou plusieurs des prestations offertes par l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence suppose l'adhésion sans restriction ni réserve du client aux présentes conditions générales de vente, lesquelles sont visibles et consultables soit à l'accueil de l'Office de tourisme de Salon-de-Provence, soit sur les pages du site internet [www.visitsalondeprovence.com](http://www.visitsalondeprovence.com).

- La réservation des prestations proposées par l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence peut être effectuée soit à l'accueil de l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence, soit par mail [accueil@visitsalondeprovence.com](mailto:accueil@visitsalondeprovence.com) ou [h.yacoubet@visitsalondeprovence.com](mailto:h.yacoubet@visitsalondeprovence.com)

L'Office de Tourisme de Salon-de-Provence s'engage à confirmer au client, par écrit électronique ou à défaut papier, au plus tard avant le début des prestations commandées, la teneur des prestations commandées, ainsi que les conditions générales de vente.

- Le contrat de prestations devient ferme et définitif, lorsque le client :

- a validé la proposition de réservation sur laquelle figure le récapitulatif des prestations commandées

- a renvoyé le devis signé avec la mention « bon pour acceptation » soit par mail [accueil@visitsalondeprovence.com](mailto:accueil@visitsalondeprovence.com) ou [h.yacoubet@visitsalondeprovence.com](mailto:h.yacoubet@visitsalondeprovence.com) soit par courrier à l'adresse 249 Place Morgan BP 233 13300 Salon-de-Provence

- En cas de règlement intégral préalable à la prestation, aucun escompte ne sera consenti.

### **5 – CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS**

Pour la bonne réalisation de la prestation, le client doit se présenter le jour précisé aux heures mentionnées ou contacter directement le prestataire ou l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence.

Les informations sur la nature, les caractéristiques et la durée des prestations réservées sont celles mentionnées dans le descriptif de la prestation affiché sur le site de l'Office de tourisme de Salon-de-Provence dans la rubrique Découvrir/Expériences sur mesure

En cas de retard et sans manifestation de la part du client au sujet de son heure d'arrivée, la réservation est garantie selon le bon vouloir du prestataire. En cas d'obligation par le prestataire de ne pas attendre les clients retardataires, aucun remboursement ne pourra être demandé.

## **6 – CONDITIONS D'ANNULATION DES PRESTATIONS**

– Annulation du fait du client pour les réservations de visites guidées, billets, produits, services touristiques

- Pour les entrées sur les sites touristiques,
- Pour les visites guidées/excursions organisées par l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence et les partenaires extérieurs conventionnés,
- Pour les concerts/musées/spectacles,
- Pour les activités (atelier de cuisine, sport, détente...),

Les billets sont valables pour la date de la réservation de la prestation. Ils sont non échangeables et non remboursables.

- Annulation du fait de l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence

Lorsqu'avant le début de la prestation l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence annule la prestation, il doit en informer le client par écrit (courriel).

Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé sans pénalité des sommes versées.

Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence

Dispositions particulières concernant les prestations qui requièrent un nombre minimum de participants.

L'annulation de la prestation interviendra si le minimum de participants inscrits n'est pas atteint pour le départ. L'annulation devra intervenir dans un délai de 4 jours ouvrés minimum avant la date de la prestation.

Dans ce cas, l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence restituera la totalité des sommes versées correspondantes.

## **7 – CONTRAT**

– Archivage

L'Office de Tourisme de Salon-de-Provence assure la conservation de l'écrit constatant la conclusion du contrat dans les conditions prévues par les articles L213-1 et D213-1 du code de la consommation.

## **8 – CESSION DU CONTRAT PAR «L'ACHETEUR» et/ou «LE CLIENT»**

« Le client » peut rétrocéder sa prestation à une autre personne,

Dans ce cas, «le client» doit prévenir l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence par tous moyens écrit au plus tard 48h avant :

- par courriel : [accueil@visitsalondeprovence.com](mailto:accueil@visitsalondeprovence.com) et [h.yacoubet@visitsalondeprovence.com](mailto:h.yacoubet@visitsalondeprovence.com)

- par courrier : Office de tourisme 249 place Morgan BP 233 13300 Salon-de-Provence

L'Office de Tourisme de Salon-de-Provence se réserve la possibilité de refuser la cession du contrat.

L'Office de Tourisme de Salon-de-Provence ne remboursera pas la prestation au «client»

Le client initial et le nouvel acheteur sont responsables solidairement des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

## **9 – PAIEMENT**

In situ, le paiement est exigible immédiatement, à la commande par carte bancaire, chèque ou espèces

En cas d'erreur ou d'impossibilité de débiter la carte bancaire, la vente après avoir informé l'acheteur par tous moyens est immédiatement résolue de plein droit et la commande annulée.

## **10 – GARANTIES LEGALES**

Les produits vendus à la boutique de l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence bénéficient de la garantie légale de conformité de la garantie à raison des défauts cachés prévue par les articles 1641 et suivants du code civil.

Au titre de cette garantie, l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence s'engage, au choix de l'acheteur, à lui rembourser ou échanger le produit.

Les réclamations faites au titre des garanties doivent être adressées à l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence, par courriel [accueil@visitsalondeprovence.com](mailto:accueil@visitsalondeprovence.com)

## **11 - REGISTRE DES OPERATEURS DE VOYAGES ET DE SEJOURS**

L'Office de Tourisme de Salon-de-Provence est immatriculé au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours, sous le numéro IM013100125.X

## **12 – DROITS D'AUTEUR**

Tous les textes, commentaires, illustrations et images reproduits sur le site de L'Office de Tourisme de Salon-de-Provence sont réservés au titre de droits d'auteur.

Toute reproduction totale ou partielle sans l'accord de L'Office de Tourisme de Salon-de-Provence est formellement interdite.

La vente des produits et prestations de L'Office de Tourisme de Salon-de-Provence n'emporte aucune cession ou concession de droits intellectuels.

## **13 – RESPONSABILITE**

L'Office de Tourisme de Salon-de-Provence qui propose à «un client» des prestations est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions de vente.

Certaines prestations de l'Office de Tourisme dépendent des jours et heures d'ouverture des différents monuments, musées et établissements.

En cas de fermeture imprévue, l'Office de Tourisme ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable pour la non-réalisation d'un programme qui n'est pas dû de son propre fait.

## **14 – FORCE MAJEURE**

On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche la réalisation de la prestation (catastrophe naturelle, sinistre, événements politiques ou sociaux majeurs, pandémie nationale ou mondiale).

La survenance d'un cas de force majeure suspend l'exécution des prestations et exonère de toute responsabilité la partie qui aurait dû exécuter l'obligation ainsi affectée.

Le prestataire se réserve le droit d'annuler toute réservation en cas de force majeure et d'en modifier la date. Si le prestataire se trouve dans l'obligation d'annuler la prestation avant que le client ait pu commencer l'activité, un report de l'activité lui sera proposé.

## **15 – DONNEES PERSONNELLES**

Conformément à la loi française, le traitement automatisé d'informations nominatives sur le site : [www.visitsalondeprovence.com](http://www.visitsalondeprovence.com) a été déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

L'Office de Tourisme de Salon-de-Provence est notamment susceptible de lui adresser par courrier électronique sa newsletter (lettre d'information), des offres promotionnelles, un questionnaire de satisfaction suite à son séjour.

A tout moment, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant (Art 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée par la Loi 2004-801 du 6 août 2004).

Pour exercer ces droits, l'acheteur peut s'adresser à l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence: Office de Tourisme – 249 Place Morgan BP 167,13300 Salon-de-Provence ou bien par courriel à l'adresse : [accueil@visitsalondeprovence.com](mailto:accueil@visitsalondeprovence.com).

Par ailleurs, en cliquant sur le lien de désabonnement « Je ne souhaite plus recevoir ces informations. Me désinscrire du programme mensuel des animations » figurant au bas de chaque newsletter, l'acheteur peut à tout moment se désabonner.

## **16 - ASSURANCES**

L'Office de Tourisme de Salon-de-Provence a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès du **Cabinet Bertout et Lecuyer** - Sous le numéro de contrat : 5348136804

Afin de couvrir les conséquences de la responsabilité civile professionnelle qu'il pourrait encourir en sa qualité d'organisme local de tourisme autorisé à commercialiser des produits.

L'Office de Tourisme de Salon-de-Provence est inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages chez Atout France sous le numéro IM013100125.X

Et il est membre de l'APST (Association professionnelle de solidarité du Tourisme).

## **17 – DROIT APPLICABLE**

Une fiche de réclamation/suggestion peut également être remplie à l'accueil de l'Office de tourisme de Salon-de-Provence ou en ligne sur le site : [www.visitsalondeprovence.com](http://www.visitsalondeprovence.com).

En cas de réclamation, les parties tenteront de trouver un accord amiable. Après avoir saisi le service Qualité de l'Office de Tourisme de Salon-de-Provence et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) (<http://www.mtv.travel>).

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente, qui y sont visées, seront soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des Tribunaux français

En cas de désaccord persistant, les seuls Tribunaux compétents sont ceux de la juridiction de la ville de Salon-de-Provence.

## **18 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE**

Les présentes conditions générales de vente seront régies par la loi française. Tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution de ventes de produits sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Salon-de-Provence.

Le Vendeur élit domicile au 249 Place Jules Morgan, BP 167, 13300 Salon-de-Provence

L'acheteur en son domicile.